



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°:

Dossier OEC/CTC N°:

13055

Maître d'ouvrage - raison sociale	Groupe Mufaggi		
Adresse	ZI de Baleone, 20167 Mezzavia		
CODE NAF	1610A		
SIRET	53 247 297 400 015		
Responsable Légal	M. MUFAGGI Jean-Pierre (gérant)		
Opération	Etude de faisabilité d'une unité de granulation accouplée à une scierie		
Lieu de réalisation	Ste Marie Sicche		
Date prévisionnelle de réalisation	Aout 2013 -> Octobre 2013		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	LEGRAND Christophe	OEC/CTC :	MARIANI Christian
Gestionnaires :			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christi	OEC/CTC :	ROCCA SERRA Muriel

ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	28/06/2013	Date de la demande	28/06/2013
Date de réception		Date de réception de la demande	29/06/2013
Date d'accusé de réception		Date AR du dossier complet	

Date du Comité de Gestion	
----------------------------------	--

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Avis favorable. Etude technico-économique, conforme à la fiche 3 du PRODEME. Ce projet permettra de répondre à la demande croissante de granulés, venant pour le moment du continent.
CTC / OEC	Avis favorable. Etude visant à déterminer la faisabilité technico-économique d'une installation de production de granulés dont le marché est en forte hausse.

ANNEXE TECHNIQUE

Décision N°

Dossier PRODEME N°13055

Contexte :	Le groupe Mufraggi souhaite réaliser une étude de faisabilité technico-économique de l'acquisition d'une unité de granulation à partir des résidus de la Scierie Corse Développement.
Lieu de réalisation :	Ste Marie Sicche (2A)
Description technique de l'opération :	<p>L'étude vise à appréhender le marché du granulé en Corse, son évolution afin de pouvoir dimensionner une unité de fabrication la mieux adaptée.</p> <p>Cette étude comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'étude de marché,- L'élaboration du cahier des charges de l'unité de granulation,- L'élaboration d'un business plan,- L'élaboration du montage juridico-financier du projet.
Echéancier prévisionnel de réalisation	3eme trimestre 2013
Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none">- Une étude de marché- Un cahier des charges techniques et administratif de l'unité de granulation- Un business plan <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>

ANNEXE FINANCIERE

Décision N°
Dossier PRODEME N°13055

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)
Poste		
Diagnostic concernant la faisabilité d'un projet de création d'une unité de granulation	29 000,00	29 000,00
TOTAL	29 000,00	29 000,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 -entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME.

Le maître d'ouvrage récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

Le coût admissible correspond au coût de l'étude plafonné à 50 000 €

Coût de l'étude	29 000,00 €
► Total	29 000,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (assiette € HT)	Taux de subvention	Aide publique maximale (en €)
Etude	29 000,00	70%	20 300,00
TOTAL	29 000,00	70%	20 300,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'étude (€ HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)	Coût admissible (en € HT)	Aide ADEME (en €)
Diagnostic énergétique	29 000,00	29 000,00	29 000,00	20 300,00
TOTAL	29 000,00	29 000,00	29 000,00	20 300,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par l'ADEME et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec la CTC.

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

ADEME	20 300,00 €	70,00%
Bénéficiaire	8 700,00 €	30,00%
TOTAL	29 000,00 €	100,00%